



**RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL  
DU JEUDI 21 DÉCEMBRE 2023**

**LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES**

*Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.*

Le Jeudi 21 Décembre 2023, à 11h30, le comité syndical, sur convocation adressée par la Présidente le 15 Décembre 2023, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Brinon-sur-Sauldre.

Madame Catherine HUPPE, Présidente du SIVOS, préside la séance.

**Présents :**

Mesdames Catherine HUPPE « Présidente » et Marie-Christine SCHWAB « vice-présidente », Mesdames Marie PETIT et Odile DEPÉE, déléguées titulaires.

**Absents excusés :** Monsieur Christian LAROCHE représenté par Madame Michèle ROBERT, déléguée suppléante et Madame Clémence ROBLIN représentée par Madame Catherine MEIER, déléguée suppléante.

**Début de la séance :** 11h30

**Secrétaire de séance :** Madame Michèle ROBERT

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 Août 2023 :**

Le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 8 Août 2023, a été approuvé à l'unanimité.

Mme la Présidente informe les membres du SIVOS :

- Installation de M. Christian Laroche de Brinon, délégué titulaire, suite à la démission de Mme Sonia Chapron, et Mme Michèle Robert, nouvelle déléguée suppléante de Brinon.
- Installation de Mme Odile Dépée de Clémont, déléguée titulaire, suite à la démission de Mme Solène Laachir, et M. Jacques Diot, nouveau délégué suppléant de Clémont.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE  
BRINON- CLEMONT**



**Les points portés à l'ordre du jour a donné lieu aux délibérations suivantes :**

N°2023-07	<b>Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »</b>
-----------	--

Le comité syndical a décidé :

- D'accepter l'affectation des dépenses reprises au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget, à savoir :
  - D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les jouets, les décorations diverses, les friandises pour les enfants, les goûters des enfants pour tout évènement scolaire, les « prix » de fin d'année scolaire offerts aux enfants de chaque classe.
  - Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats, dans le cadre scolaire.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2023-08	<b>Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »</b>
-----------	--

Le comité syndical a décidé :

r

- **De verser une indemnité forfaitaire d'un montant mensuel de 105 € brut aux secrétaires du syndicat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente, lève la séance à 12h00.

***Date d'affichage en mairie : 21 Décembre 2023.***

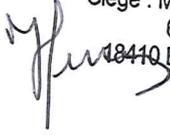
***Date de mise à en ligne sur les sites internet des Communes de Brinon et Clément : 21  
Décembre 2023.***

*Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables à la mairie de Brinon-sur-Sauldre, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.*



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE  
BRINON- CLEMONT**



Présents	Signatures
Présidente de la séance :  Mme Catherine HUPPE	<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE BRINON - CLEMONT</b> Siège : Mairie de Brinon sur Sauldre 6, Route de Chaon 18410 BRINON SUR SAULDRE 
Secrétaire de la Séance :  Mme Michèle ROBERT	